



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2016-2017

LB/pk

P.V. J 26

Commission juridique

Procès-verbal de la réunion du 24 avril 2017

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 16 mars 2017
2. 6759 Projet de loi portant approbation du " Memorandum of Understanding between the Government of the Grand-Duchy of Luxembourg and the United States of America for the exchange of terrorism screening information ", signé à Luxembourg le 20 juin 2012
- Rapporteur: Madame Viviane Loschetter
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 6762 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique aux fins du renforcement de la coopération en matière de prévention et de lutte contre le crime grave, signé à Luxembourg le 3 février 2012
- Rapporteur: Madame Viviane Loschetter
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. Divers

*

Présents : M. Roger Negri remplaçant M. Marc Angel, M. Edy Mertens remplaçant Mme Simone Beissel, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, M. Frank Arndt remplaçant M. Franz Fayot, M. Léon Gloden, Mme Josée Lorsché, Mme Viviane Loschetter, Mme Diane Adehm remplaçant M. Paul-Henri Meyers, M. Laurent Mosar, M. Gilles Baum remplaçant Mme Lydie Polfer, M. Roy Reding

M. Luc Reding, du Ministère de la Justice

M. Christophe Li, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, Mme Simone Beissel, M. Franz Fayot, M. Paul-Henri Meyers, Mme Octavie Modert, Mme Lydie Polfer, M. Gilles Roth

*

Présidence : Mme Viviane Loschetter, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 16 mars 2017

Le projet de procès-verbal sous rubrique recueille l'accord favorable des membres de la Commission juridique.

2. 6759 Projet de loi portant approbation du " Memorandum of Understanding between the Government of the Grand-Duchy of Luxembourg and the United States of America for the exchange of terrorism screening information ", signé à Luxembourg le 20 juin 2012

Présentation et adoption d'un projet de rapport

Madame la Présidente-Rapporteuse rappelle de prime abord que le *Memorandum of Understanding* (dénommé ci-après « *MoU* ») visé par le projet de loi sous rubrique est étroitement lié à l'Accord entre le Gouvernement de Luxembourg et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique aux fins du renforcement de la coopération en matière de prévention et de lutte contre le crime grave, dénommé ci-après « *l'Accord* », signé à Luxembourg le 3 février 2012 et dont le projet de loi d'approbation 6762 sera soumis au vote en séance publique en même temps que le présent projet de rapport.

L'oratrice rappelle aux membres de la Commission juridique que le MoU a été signé entre le gouvernement luxembourgeois et celui des Etats-Unis d'Amérique en date du 20 juin 2012. Il s'agit d'un accord bilatéral entre deux Etats. Cependant, le Luxembourg n'a pas encore intégré ledit MoU dans son ordonnancement juridique.

L'objectif du MoU est de permettre un échange accéléré d'informations concernant les personnes faisant l'objet d'enquêtes pénales en matière de terrorisme au Luxembourg ou aux Etats-Unis et de rendre ainsi plus efficaces et plus rapides les enquêtes en la matière.

La pierre angulaire du dispositif mis en place par le MoU est constituée par la désignation, de part et d'autre, d'un point de contact aux fins de l'échange d'informations accéléré. Il est prévu que ces points de contact pourront communiquer directement entre eux les informations couvertes par l'accord. Cette solution garantit à la fois la rapidité du flux des renseignements et leur caractère secret. Les échanges d'informations seront soumis à l'autorisation préalable du procureur général d'Etat qui peut refuser, dans les cas de figure prévus par le projet de loi, une telle transmission.

Il convient encore de relever que l'accord-cadre « *EU-U.S. Umbrella Agreement* » relatif à la protection des données dans les cas de transferts transatlantiques de données dans le domaine des enquêtes, de la prévention, de la recherche et de la poursuite d'infractions pénales signé par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union européenne à Amsterdam le 2 juin 2016 est entré en vigueur le 1^{er} février 2017 qui prévoit des garanties en termes de protection des données personnelles qui vont bien au-delà de ce qui est directement prévu par la MoU.

Echange de vues

- ❖ Un membre du groupe politique CSV s'interroge sur l'opportunité de consacrer, au sein du projet de rapport, un paragraphe spécifique sur l'échange de vues qui s'est déroulé au sein de la Commission juridique au sujet de l'annexe confidentielle applicable au MoU.

Madame la Présidente-Rapportrice énonce que l'annexe en question traite uniquement des procédures de mise en œuvre (« *implementing procedures* ») dudit MoU et renvoie à l'échange de vues qui s'est déroulé lors de la réunion de la Commission juridique du 5 avril 2017 (cf. P.V. J 25). L'oratrice estime qu'il n'est pas utile d'intégrer un paragraphe spécifique à ce sujet au sein du projet de rapport.

Vote

Le projet de rapport recueille l'accord majoritaire des membres de la Commission juridique. Les membres du groupe politique CSV s'abstiennent.

Temps de parole

Quant au temps de parole, la Commission juridique propose de recourir au modèle de base.

3. 6762 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique aux fins du renforcement de la coopération en matière de prévention et de lutte contre le crime grave, signé à Luxembourg le 3 février 2012

Présentation et adoption d'un projet de rapport

Madame la Présidente-Rapportrice résume les grandes lignes de son projet de rapport et retrace l'historique des travaux parlementaires y relatifs.

Vote

Le projet de rapport recueille l'accord majoritaire des membres de la Commission juridique. Les membres du groupe politique CSV s'abstiennent.

Temps de parole

Quant au temps de parole, la Commission juridique propose de recourir au modèle de base.

4. Divers

Les membres de la Commission juridique jugent utile de convenir d'une réunion supplémentaire en date du 2 mai 2017.

Le secrétaire-administrateur,
Christophe Li

La Présidente,
Viviane Loschetter